

3103

-1 -

**Déco
der
l'inf
orm
atio
n et
la
publ
icité**

Situation d'apprentissage

Français 2^e cycle du secondaire

Être bronzé,



Un évènement d'envergure arrive à grands pas. Après un long hiver froid, vous trouvez que vous avez grise mine! Que faire? Vous vous précipitez au salon de bronzage le plus proche. Oh! Surprise! Vous n'avez pas 18 ans et on vous refuse l'accès aux cabines de bronzage artificiel. Pourquoi? Vous décidez de vous informer sur cette nouvelle loi instaurée par le gouvernement du Québec.



Production attendue :

Lire et s’informer en consultant divers types de publicités afin de reconnaître et de dégager les moyens choisis pour servir l’intention de communication concernant loi interdisant l’accès au bronzage en salon chez les personnes de moins de 18 ans.

Vous devrez

- Lire et apprécier de la publicité sociétale et de l’information concernant la loi interdisant l’accès au bronzage artificiel aux personnes de moins de 18 ans.

Vous apprendrez les savoirs essentiels suivants :

- Communication langagière;
- Grammaire du texte;
- Grammaire de la phrase;
- Lexique;
- Orthographe d’usage et typographie;
- Diversité de la langue.

Domaines généraux de formation :

- Médias;
- Environnement et consommation.

Compétence disciplinaire prescrite:

- Lire et apprécier des textes variés.

Laporte Myriam, Rochon Ginette, *Nouvelle grammaire pratique*, Les éditions CEC, 2007,374 pages
www.opc.gouv.qc.ca

Sources des publicités n° 1 et n° 2 :

<http://adq.org/p/> (Association des Dermatologistes du Québec)

Cependant, elles ont été créées et publicisées par le ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec.

Mise en situation

Le printemps marque le retour en force des publicités et des promotions trompeuses des salons de bronzage artificiel dans les publisacs, les journaux des écoles secondaires et les albums de finissants, de même que la distribution de bons de réduction et l'offre de forfaits de bronzage illimitée à bas prix. Et comme vous avez un évènement d'envergure qui arrive à grands pas, vous voulez bien paraître et vous donner des couleurs après un hiver passé à l'intérieur. Mais lorsque vous vous présentez au salon avec sous le bras la promotion du salon de bronzage de votre coin... surprise! On vous demande vos cartes d'identité afin de vérifier si vous avez l'âge légal pour accéder aux fameuses cabines. Finalement, vous n'avez pas l'âge pour profiter des promotions annoncées... quelle déception! Vous repartez avec la ferme intention de bien vous informer en commençant par bien regarder les deux publicités sociétales de la page suivante.

1. Selon vous, pourquoi associe-t-on le bronzage à une bonne mine et à une bonne santé?

2. Que savez-vous exactement au sujet du bronzage artificiel?

Commencez par vous informer en regardant les deux publicités sociétales concernant la loi sur le bronzage en cabine.

Pub n° 1 :

18+

C'EST LA LOI!

Il est interdit à toute personne mineure d'utiliser les services de bronzage artificiel par rayons ultraviolets de cet établissement. Une pièce d'identité avec photo pourra être exigée.

Renseignements et plaintes:
1 855-RAYON UV
7 2 9 - 6 6 8 8

Santé
et Services sociaux
Québec
www.sante.gouv.qc.ca

12-059-057A © Gouvernement du Québec, 2013

Pub n° 2 :

MISE EN GARDE

Les rayons ultraviolets émis par les appareils de bronzage augmentent les risques de cancers de la peau, dont le plus meurtrier est le mélanome.

Ils entraînent aussi le vieillissement accéléré de la peau, l'apparition de rides et de taches brunes.

Renseignements et plaintes:
1 855-RAYON UV
7 2 9 - 6 6 8 8

Santé
et Services sociaux
Québec
www.sante.gouv.qc.ca

12-059-057A © Gouvernement du Québec, 2013

3. À qui s'adresse ce genre de publicité? Expliquez votre réponse.

4. Qui est l'émetteur de ces pubs?

5. Quel ton adopte l'émetteur dans ces pubs?

6. Quelle est l'intention de communication de ces deux pubs?

7. Quels sont les éléments graphiques qui attirent votre attention? Expliquez votre réponse.

8. À votre avis, s’agit-il de publicités de types sociétale ou commerciale? Expliquez votre réponse en faisant la distinction entre les deux types de pubs.

9. Ces pubs recèlent certains repères culturels qui sont propres à notre société québécoise. Lesquels? Expliquez votre réponse.

10. Ces repères culturels peuvent-ils être semblables ou correspondre à ceux d’une autre société? Expliquez pourquoi en quelques lignes.

11. Quels sont les éléments linguistiques utilisés pour attirer l’attention du public cible? Nommez au moins deux de ces éléments et expliquez pourquoi ceux-ci vous semblent particulièrement importants dans ces pubs.

Maintenant que vous avez pris connaissance de deux publicités qui ont été créées en fonction de la nouvelle législation qui vous intéresse, faites une recherche afin de consulter des documents d’information provenant de différents médias. Identifiez deux documents qui vous aideront à décoder l’information du fondement de cette nouvelle loi puis complétez les fiches d’information prévues à cet effet dans les pages qui suivent.



*Avant de faire vos fiches, faites vérifier la pertinence et la crédibilité de vos sources par votre enseignant.

Vous avez trouvé de l'information et vous avez dégagé ce qu'il y en avait de plus juste. Ainsi, avec ces fiches d'information, répondez aux questions suivantes :

12. À qui s'adressent les documents que vous avez ciblés?

13. Quelle est l'intention de communication de chacun des documents?

14. Dans le texte n° 1 que vous avez sélectionné, quel effet a eu sur vous la séquence textuelle dominante?

17. Quels éléments d’information ont particulièrement retenu votre attention?
Expliquez votre réponse en vous appuyant sur un extrait de vos documents
ciblés précédemment.

18. Est-ce ce que ces nouvelles informations changent vos croyances par
rapport au bronzage artificiel? Expliquez et justifiez votre réponse à l’aide de
vos fiches d’information.

19. Dans cette situation d’apprentissage, vous avez eu à lire et à décoder de l’information et de la publicité sociétale concernant la nouvelle législation sur le bronzage artificiel. Les stratégies que vous avez employées afin de trouver vos documents d’information ont-elles été efficaces? Expliquez votre réponse.

20. Avez-vous su décoder l’information contenue dans vos documents? Justifiez votre réponse.

21. Si vous aviez à approfondir vos connaissances sur cette loi pour une prochaine situation d’apprentissage, reprendriez-vous les mêmes documents d’information? Expliquez votre réponse.
